

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 337

19 février 2011

SOMMAIRE

ABB + ZU S.A.	16130	Nouchka Immo	16139
ABD Esthétique S.à r.l.	16171	Pajo Holdings S.A.	16136
Agilos S.A.	16130	PEF CEI Holdco S.à r.l.	16141
Artemis Hermes S.à r.l.	16164	PEF CEI Investment S.à r.l.	16142
Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding	16136	PEF Delta Investment S.à r.l.	16143
Caspian Logistic Company S.à r.l.	16162	PEF EBC Investment S.à r.l.	16143
Compagnie Immobilière de l'Europe du Nord S.A.	16169	PEPE Invest S.A.	16159
Daltrey Investments S.A.	16159	Portswood B.V.	16132
E.RE.A.S. Corporate S.C.A.	16155	Randeor Holding S.A.	16144
ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l.	16142	Regina TX S.à r.l.	16145
Eurointervention S.A.	16176	Romano S.A.	16148
Fernbach Financial Software S.A.	16175	Secapital S.à.r.l.	16146
Finances Europe Tourisme S.A.	16170	SFPV S.A.	16148
Fossil Luxembourg S.à r.l.	16167	S.F. SCI	16140
Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	16132	Sizinvest S.A.	16149
Inter Conseil Services Plus S.A.	16146	Skyscraper S.à r.l.	16164
K-L, Sàrl	16145	Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise ...	16176
L'Africaine de Développement S.A.	16134	Société Luxembourgeoise de Cremation, Feuerbestattung Luxembourg S.A.	16152
Lanchester S.A.	16161	S.P.I. Investments S.A.	16164
Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.	16147	Strategic Asset Management Group Hold- ing	16152
Litoria S.A.	16172	Tarkett Capital S.A.	16162
Live And Let Tri S. à r. l.	16153	Topventures S.A.	16175
LYXOR Equisys Fund	16135	Tuscany Real Estate S.A.	16175
Manuel Investments S.A.	16139	Tuvalu International S.A.	16176
Medical Consult Holding S.A.	16143	Two 4 Kids S.à r.l.	16168
Metallum Holding S.A.	16162	Unity Media Management S.A.	16165
Moebius Fund Management S.A.	16136	Unity Media S.C.A.	16150
Montain Sebring Générale Holding S.A.	16134	VALORE by AVERE ASSET MANAGE- MENT SCA	16154
Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l.	16139	V.L.G. International S.A.	16154

ABB + ZU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Ale Berburger Wee.
R.C.S. Luxembourg B 78.425.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 22 décembre 2010

L'assemblée des actionnaires a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés seuls administrateurs de la société:

- a. Madame SCHOLTES-STEFFES Yvette, salariée, demeurant à L-6850 MANTERNACH, 3, Ale Berburger Wée;
- b. Madame SCHOLTES-THILL Annette, salariée, demeurant à L-6850 MANTERNACH, 10, Am Burfeld;
- c. Monsieur SCHOLTES Marcel, salarié, demeurant à L-6850 MANTERNACH, 3, Ale Berburger Wée;
- d. Monsieur SCHOLTES Germain, salarié, demeurant à L-6850 MANTERNACH, 10, Am Burfeld.

2) Est nommé comme unique commissaire aux comptes Monsieur SCHOLTES Pit, salarié, demeurant à L-6850 MANTERNACH, 10, Am, Burfeld.

3) La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes et des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Manternach, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010170102/21.

(100198104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 140.690.

—
L'an deux mille dix, le treize octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGILOS S.A." avec siège social à L-8528 Colpach-Haut, 60, Aline an Emile Mayrischstrooss, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140.690,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2074 en date du 27 août 2008, modifiée suivant le même notaire, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2365 du 3 décembre 2009.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien Elise, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-8528 Colpach-Haut, 60, Aline an Emile Mayrischstrooss, vers L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville et modification du 2^e alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Démission de Monsieur Luc JAMAR en tant qu'administrateur.

3. Nomination de Monsieur Gilles HOCEPIED demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 2E rue de la Cambre, au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

4. Démission du commissaire aux comptes "FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A.", avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B 70.909

5. Nomination de la société "LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sàrl", avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397 pour une durée de 6 ans.

6. Confirmation de Monsieur Patrick BAR VAUX, demeurant à B-4845 Sart-Jalhay, Balmoral 24 pour une durée de 6 ans.

7. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Colpach-Haut vers à L-8832 Rombach, 8, route de Bienville et de modifier par conséquent le 2^e alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (2^e alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Luc JAMAR en tant qu'administrateur et lui confère décharge de l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Gilles HOCEPIED demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 2E, rue de la Cambre, au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes "FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A.", avec siège à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B 70.909, et lui confère décharge de l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme la société "LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC Sarl", avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397 pour une durée de 6 ans.

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme Monsieur Patrick BARVAUX, demeurant à B-4845 Sart-Jalhay, Balmoral 24, au poste d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ELISE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2010. DIE/2010/9852. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Le notaire soussigné déclare par la présente que le nom de Luc JAMAR est erroné et que le nom exact est Luc Jamar DE BOLSEE.

Signé: P. PROBST.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 novembre 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010174181/87.

(100197649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.830.

Rectificatif du dépôt L090194402 déposé le 17.12.2009

Le bilan au 30 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010170605/12.

(100198018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.062.

In the year two thousand and ten, on the eight of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Grainger Europe (No.2) Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, St. James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade Register under number 5520409, here represented by Mr. Andrew O'Shea, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on November 17th 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 112.062, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on October 11th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 389 on February 22nd, 2006 (hereafter the "Company").

The Articles of Incorporation have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Subsequent modification of Article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address, being 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company is amended and shall now read as follows:

" Art. 5. First paragraph. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Municipality of Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six hundred Euro (EUR 600.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Grainger Europe (No.2) Limited, une société limitée par actions constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, St.James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume-Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 5520409, ici représentée par Monsieur Andrew O'Shea, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 17 novembre 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 112.062, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 février 2006 sous le numéro 394 (ci après la «Société»).

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement du siège social de la Société de 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Münsbach au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de son actuel siège social de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide que suite à la résolution précédente, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg (Commune de Luxembourg), Grand Duché de Luxembourg.»

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à six cents euros (EUR 600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte. Signé: A. O'Shea et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55975. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170379/93.

(100198167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Montain Sebring Générale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.856.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la Société en date du 15 décembre 2010 la démission des trois Administrateurs et de l'Administrateur-Délégué, les sociétés Alpmann Management S.A., Tyndall Management S.A. et Nationwide Management S.A., ainsi que la démission du Commissaire aux Comptes, la société Fiduciary & Accounting Services S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour Montain Sebring Générale Holding S.A.

Référence de publication: 2010170561/15.

(100197790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

L'Africaine de Développement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.275.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Richard Talbot, né le 2 février 1949 à Viry-Chatillon, demeurant au 7 chemin de Bellevue, Soisy-sur-Seine, France,

ici représentée par Monsieur Olivier Hachon, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. L'Africaine de Développement S.A., R.C.S. Luxembourg, section B n° 53.275 ayant son siège social à Luxembourg 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu en date du 13 décembre 1995 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 95 en date du 23 février 1996.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 77.000 représenté par 1.000 (mille) actions.

3. Que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 30 septembre 2010 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2010 tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

4. que l'Associé Unique prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 8.284,14. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de 364.730,44, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 373.014,58.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 30 septembre 2010 après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5. que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

6. que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7. que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

9. que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

10. qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11. que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12 que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

13. que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Etude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Magali Salles, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57470. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170478/71.

(100198385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

LYXOR Equisys Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.184.

—
Modification de l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés
en date du 3 décembre 2010 sous la référence L100184641

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Annuelle tenue le 8 novembre 2010*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2011, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe ARNOULD (Président), Didier LAUNAY et Nicolas GAUSSEL.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en novembre 2011, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010170516/18.

(100197800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Moebius Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.806.

—
Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 25 mai 2009

En date du 25 mai 2009, le Conseil de Surveillance a décidé:

- de nommer, avec effet au 25 mai 2009, Novus Capital S.A., 25A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, représenté par Monsieur Moulay Omar EL Alaoui el Abdallaoui, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans;

- de nommer, avec effet au 25 mai 2009, Monsieur Joël Lamandé, 88, avenue de France, F-75641 Paris Cedex 13, en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans;

- de nommer, avec effet au 25 mai 2009, Monsieur Bernard Zimmer, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur pour une durée de trois ans.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil de Surveillance

Référence de publication: 2010170531/19.

(100198027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.052.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes du 10 décembre 2010 que

- la démission de monsieur Philippe SCHÖLLER de son poste d'administrateur de la société est acceptée
- est élu au poste d'administrateur, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012

* Madame Marie Joseph RENDERS, née le 17 octobre 1948 à Halle (B), demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010171686/17.

(100197829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pajo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.466.

—
In the year two thousand and ten,
on the tenth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PAJO HOLDINGS S.A." (the "Company"), a société anonyme with registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 64 466, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 07 May 1998, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 August 1998, number 564. The Articles of association have never been amended since.

The meeting was opened with Mr Emmanuel OTTE, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Alessia ARCARI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital actually fixed at thirty-five thousand United States Dollars (35'000.- USD) being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as sole liquidator:

The company "VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.", a company established and having its registered office at 43, route d'Arlon, L8009 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 52 610. (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «PAJO HOLDINGS S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 64 466, constituée d'après un acte notarié dressé en date du 07 mai 1998, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 août 1998, numéro 564. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel OTTE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l' actionnaires représenté et le nombre de ses actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par l'actionnaire, le mandataire de l' actionnaire représenté et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes. La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée "ne varietur" par la partie comparante sera également annexée au présent acte.

III. Que tout le capital social actuellement fixé à trente-cinq mille Dollars US (35.000.- USD) présent ou représenté à la présente assemblée et que l'actionnaire présent ou représenté ayant déclaré qu'il avait été dûment notifié et qu'il avait pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme seul liquidateur

la société «VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52 610 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. OTTE, S. VAN HERZEELE, A. ARCARI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15756. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010170612/127.

(100197965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.077.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 septembre 2010 que:

- TCS LU S.à r.l., associé unique de Mortgage Opportunities II Lux S.à r.l. (la "Société") a transféré mille deux cent cinquante (1250) parts sociales détenue dans la Société à Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (anciennement dénommée Springfalls S.à r.l.), une société enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.469 et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

TCS LU S.à r.l. détient à présent 11250 parts sociales dans le capital de la Société, et Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. détient à présent 1250 parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170534/18.

(100197266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Nouchka Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.141.

—
Par la présente, la société Trusters S.A. annonce sa démission avec effet au 16 décembre 2010 de sa fonction d'administrateur unique auprès de la société Nouchka Immo S.A., immatriculée sous le numéro B 147.141.

Mersch, le 22 décembre 2010.

TRUSTERS S.A.

Référence de publication: 2010170578/11.

(100197924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
ordinaire tenue extraordinairement le 23 décembre 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL;

- Madame Caroline MEDICI, gérante, demeurant au 3, Barhalten, CH-6048 Horw, Suisse;

- Monsieur Alexander STUDHALTER, expert-comptable, demeurant à 8, Mathofstrand, CH-6000 Luzern 14, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Studhalter Treuhand AG, 8, Matthofstrand, CH-6005 Lucerne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170542/20.

(100197798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

S.F. SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5216 Sandweiler, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg E 4.398.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Samir SABOTIC, Dachdecker, geboren in Dobrodole (Ex-Jugoslawien), am 10. September 1971, wohnhaft in L-3515 Dudelange, 11, route de Luxembourg;

2° Herr Fahrudin RASTODER, operator, geboren in Ponor Ivangrad (Serbien und Montenegro), am 1. Januar 1975, wohnhaft in L-5216 Sandweiler, 1, rue Dicks.

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar um Beurkundung der Satzung einer Gesellschaft bürgerlichen Rechtes, welche sie unter sich gründen wollen wie folgt:

Art. 1. Es wird andurch eine Gesellschaft bürgerlichen Rechtes gegründet unter der Firma "S.F. SCI".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Sandweiler.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, der Verkauf, die Verwaltung und die Vermietung von Immobilien für eigene Rechnung.

In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen (se porter caution)

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Aktivitäten mobiliarer und immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Natur tätigen, sowie alle Transaktionen und Operationen vornehmen welche diesen Gegenstand auf direkte oder indirekte Weise fördern oder seiner Ausdehnung dienlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt viertausend Euro (EUR 4.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je vierzig Euro (EUR 40,-).

Art. 6. Die Abtretung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde, unter den in Artikel 1690 des Code Civil vorgesehenen Bedingungen.

Art. 7. Die Abtretung von Geschäftsanteilen zwischen Gesellschaftern ist frei.

Die Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen von Todes wegen an Nichtgesellschafter, selbst Deszendenten oder Ehepartner, kann nur mit der Einwilligung aller überlebenden Gesellschafter geschehen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen. Der oder die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern ernannt. Bei dieser Ernennung bestimmen die Gesellschafter die Zahl der Geschäftsführer, die Dauer der Mandate sowie etwaige Bezüge.

Der oder die Geschäftsführer haben Drittpersonen gegenüber jede Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig in allen Rechtslagen zu vertreten.

Sie können insbesondere alle Kauf-, Verkaufs- oder Tauschurkunden, Hypothekenlöschungsurkunden oder Postpositionsurkunden mit oder ohne Quittung, Darlehensurkunden oder Krediteröffnungsurkunden für die Gesellschaft, Hypothekenbestellungsurkunden zu Lasten der Immobilien der Gesellschaft, rechtsgültig tätigen.

Ein jeder der Geschäftsführer kann eine Drittperson zu seinem Vollmachtnehmer bestimmen.

Art. 9. Die Gesellschafter nehmen ihre Beschlüsse gemeinsam und einstimmig.

Art. 10. Jeder Geschäftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme sowie eine proportionelle Verteilung des Gewinns.

Er ist unteilbar der Gesellschaft gegenüber.

Art. 11. Die Gesellschafter haften den Gläubigern der Gesellschaft gegenüber auf nicht-solidarische und aufteilbare Art und Weise.

Die Gesellschafter haften den Gläubigern gegenüber im Verhältnis zu ihren Anteilen.

Den Kontrahenten muss diese Klausel in ihrem Vertrag auferlegt werden.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Weder Tod, Entmündigung noch Konkurs eines Gesellschafters bewirkt ein Ende der Gesellschaft.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bleibt die Gesellschaft zwischen den überlebenden Gesellschaftern und den eventuell gemäss Artikel 7 angenommenen Erben des verstorbenen Gesellschafters bestehen.

Art. 14. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle wird auf die Bestimmungen der Artikel 1832 und folgende des Zivilgesetzbuches Bezug genommen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die einhundert (100) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Samir SABOTIC, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Fahrudin RASTODER, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
TOTAL: einhundert Anteile	100

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von viertausend Euro (EUR 4.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- a) Herr Samir SABOTIC, vorgeannt;
- b) Herr Fahrudin RASTODER, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5216 Sandweiler, 1, rue Dicks.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Samir Sabotic, Fahrudin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57481. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170693/88.

(100197541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 21 décembre 2010 que M. Dirk Holz a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2010 par les gérants suivants:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant; et
- M. Jobst Beckmann, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170619/16.

(100197185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 21 décembre 2010 que M. Dirk Holz a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2010 par les gérants suivants:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant; et
- M. Jobst Beckmann, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170620/16.

(100197186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4716 Pétange, 4, rue Bommert.

R.C.S. Luxembourg B 123.514.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane PERRET, agent commercial, né à Poitiers (France) le 21 août 1965, demeurant à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ETI Electronique Tôlerie Intégration S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 00 276), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.514, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 370 du 14 mars 2007,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4716 Pétange, 4, rue Bommert.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Pétange."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PERRET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4412. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 décembre 2010

A. WEBER.

Référence de publication: 2010171702/38.

(100197945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.615.

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 21 décembre 2010 que M. Dirk Holz a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2010 par les gérants suivants:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant; et
- M. Jobst Beckmann, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170621/16.

(100197187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PEF EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.038.

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 21 décembre 2010 que M. Dirk Holz a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2010 par les gérants suivants:

- M. Oliver MAY, gérant;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, gérant; et
- M. Jobst Beckmann, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170624/16.

(100197188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Medical Consult Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.560.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohn- sitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel

Der Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft MEDICAL CONSULT HOLDING S.A. mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 67.560, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 25. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 3. März 1999, welche abgeändert wurde gemäss Urkunde des Notars André Jean Joseph SCHWACHTGEN, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 204 vom 13. März 2000.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) hat, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (EUR 50,-).

3) Dass Herr Roland EBSEN, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass der vorgenannte Erschienene, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen und sich als Liquidator bestimmt.

5) Dass der Erschienene sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und beide sofort hintereinander abhalten wird.

6) Dass er, in seiner Eigenschaft als Liquidator, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft MEDICAL CONSULT HOLDING S.A. besitzt, dass sämtliche Passiva beglichen wurde und dass die Passiva in Verbindung mit der Gesellschaftsauflösung eingezahlt ist; des Weiteren verpflichtet er sich unwiderruflich, dass eventuelle Passiva der Gesellschaft, welche am heutigen Tage noch nicht bekannt und nicht beglichen ist, durch ihn beglichen wird; dass somit sämtliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist.

7) Dass die übrige Aktiva dem einzigen Aktionär zugeteilt wird.

Der Liquidationsbericht, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

Der Erschienene ernennt zur Prüfungskommissar die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxemburg B 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Erschienenen des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, heisst die Liquidationskonten und den Liquidationsbericht gut und erteilt der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. Entlast für die Ausübung ihres Mandats.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

8) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist und die Gesellschaft nicht mehr existiert. Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

9) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

10) Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft festgestellt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Epsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57425. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170546/58.

(100198414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Randeor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.684.

—
*Extrait des résolutions prises lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2010*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

RANDEOR HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010170672/15.

(100197839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Regina TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 110.248.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gilles KAMPF, dirigeant de sociétés, demeurant à L-8544 Nagem, 5a, rue Principale, ci-après nommée "l'Associé Unique",

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée REGINA TX S.à r.l., avec siège social à L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.248, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, le 22 août 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 55 du 10 janvier 2006; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil C numéro 378 du 20 février 2009 ci-après nommée la "Société".

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des parts de la Société et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gilles Kampf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57429. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170679/47.

(100198403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

K-L, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 14, Am leweschtduerf.

R.C.S. Luxembourg B 108.377.

—
Le 11 juin 2010, Monsieur Jean-Claude Mardaga, né le 25.05.1945 à Ans (Belgique) résidant à B-4430 ANS, 22, rue Sylvain Gouverneur actionnaire de 1 part sociale de la société K-L S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.377, ayant son siège social à L-9662 KAUNDORF, 14, Am le-

weschtduerf a cédé son unique part sociale à Madame Isabelle Demaret, née à Verviers (Belgique), le 9 mai 1970, demeurant à B-4S20 Dison (Belgique), 8, rue Trauty.

Référence de publication: 2010171533/12.

(100199269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique en date du 23 décembre 2010*

Est nommé gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie B démissionnaire en date du 23 décembre 2010:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170704/15.

(100197830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Inter Conseil Services Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.249.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/12/2010 à 11 H

La Société INTER CONSEIL SERVICES PLUS SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, et de l'administrateur délégué, pour une durée de 6 années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Il s'agit de reconduire RONA PALM SA, représentée par Mr Roland PENISSIER, demeurant à la même adresse que le siège social à Calle Mayor 15,2° E-03140 Guardamar del Segura Alicante (Espagne), inscrite au registre de Tomo 35 139 Folio 102 Hoja B 262 055, sous le numéro CIF B 630 42 550, au fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Il s'agit de reconduire Madame Nathalie DOMINGUES, demeurant à Calle Italia, bloque 21,2° C Urbanizacion Playa a Moncayo E-03140 Guardamar del Segura Alicante (Espagne), au fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Il s'agit de reconduire Mme Christiane SCHMITTER, demeurant 36 rue du 14 Juillet F-67270 HOCHFELDEN aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH.

La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13/12/2010.

Mme Christiane SCHMITTER / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011007304/31.

(110007537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.509.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 5 novembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2010, relation LAC/2010/49038, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010, référence L100171253, pour compte de la société à responsabilité limitée "Lion/polaris Lux Topco S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156509, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE DANS LA VERSION FRANCAISE:

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts Sociales") ont été souscrites et payées de la manière suivante:

...

6) Quatre cent un mille quatre cents (401.400) Parts Sociales

Ordinaires A1, quatre cent un mille quatre cents (401.400) Parts Sociales

Ordinaires A2, quatre cent un mille quatre cents (401.400) Parts Sociales

Ordinaires A3, quatre cent un mille quatre cents (401.400) Parts Sociales

Ordinaires A4, quatre cent un mille quatre cents (401.400) Parts Sociales

Ordinaires A5, quatre cent un mille quatre cents (401.400) Parts Sociales

Ordinaires A6, sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (784.500) Parts Sociales CI, trois millions soixante mille cent (3.060.100) Parts Sociales C2 et neuf mille quatre cents (9.400) MRPS ont été souscrites et payées par Frozen Finances, susnommée par un apport en nature consistant en quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A1, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A2, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A3, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A4, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A5, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A6, sept mille huit cent quarante-cinq (7,845) Parts Sociales CI, trente mille six cent une (30,601) Parts Sociales C2 et quatre-vingt quatorze (94) MRPS, ayant une valeur nominale de un euro chacune (1 EUR), détenues dans le capital social de Luxco 1, ayant une valeur totale de neuf million huit cent soixante-quatre mille neuf cent six euros et quatre-vingts cents (9.864.906,80).

...

AU LIEU DE:

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts Sociales") ont été souscrites et payées de la manière suivante:

...

6) Quatre cent un mille cent (401.100) Parts Sociales Ordinaires A1, quatre cent un mille cent (401.100) Parts Sociales Ordinaires A2, quatre cent un mille cent (401.100) Parts Sociales Ordinaires A3, quatre cent un mille cent (401.100) Parts Sociales Ordinaires A4, quatre cent un mille cent (401.100) Parts Sociales Ordinaires A5, quatre cent un mille cent (401.100) Parts Sociales Ordinaires A6, sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (784.500) Parts Sociales CI, trois millions soixante mille cent (3.060.100) Parts Sociales C2 et neuf mille quatre cents (9.400) MRPS ont été souscrites et payées par Frozen Finances, susnommée par un apport en nature consistant en quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A1, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A2, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A3, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A4, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A5, quatre mille quatorze (4.014) Parts Sociales Ordinaires A6, sept mille huit cent quarante-cinq (7,845) Parts Sociales CI, trente mille six cent une (30,601) Parts Sociales C2 et quatre-vingt quatorze (94) MRPS, ayant une valeur nominale de un euro chacune (1 EUR), détenues dans le capital social de Luxco 1, ayant une valeur totale de neuf million huit cent soixante-quatre mille neuf cent six euros et quatre-vingts cents (9.864.906,80).

...

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/210/55481. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010171731/61.

(100198001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Romano S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. SFPV S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.205.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SFPV S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52205, constituée suivant acte reçu le 1^{er} septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 580 du 14 novembre 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trois mille quatre cents (3.400) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties. La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.»

2) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

3) Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1 des statuts..

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxem-

bourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations».

L'assemblée décide également de supprimer toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en ROMANO S.A., et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts:

Art 1^{er} . «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Romano S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Garcia, C. Wohl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2010170707/74.

(100197152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.696.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 23 novembre 2010:

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Lucien Henri Christian SELCE, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini, (Suisse), président du conseil d'administration;

- Monsieur Pierre BAUMGARTNER, demeurant à CH-1204 Genève, 59, Rue du Rhône, (Suisse);

- Madame Monique Sylviane BONNOT, demeurant à F-92600 Asnières, 1, Square Paul Bert, (France).

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur-Délégué suivant jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Lucien Henri Christian SELCE, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini, (Suisse), président du conseil d'administration.

3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suivant jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- CG Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe (R.C.S. Luxembourg B.102.188).

4) Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'Administrateur-Délégué suivant:

- Monsieur Lucien Henri Christian SELCE, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini, (Suisse).

5) Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'Administrateur suivant:

- Madame Monique Sylviane BONNOT, demeurant à F-92600 Asnières, 1, Square Paul Bert, (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010170713/27.

(100197157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.625.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Unity Media S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 108625, incorporated on 10 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 November 2005, number 1145. The articles of association have been amended for the last time on 3 February 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 March 2010, number 577 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Isabel Dias, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr. Richard Ledain Santiago, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list which, after initialization "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be registered at the same time.

II.- That pursuant to the attendance list, shareholders representing twenty-nine point two zero seven nine (29.2079) out of thirty-nine point zero zero two three (39.0023) of the outstanding shares are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and have got knowledge of the agenda prior to this meeting pursuant to the convening notice duly sent on 3 December 2010.

III.- That the present meeting, representing seventy-four point eighty-nine percent (74.89 %) of the outstanding corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915, as amended.

2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 25 of the articles of association of the Company, the general meeting decides to appoint as liquidator UM Liquidation S.à .r.l., a Luxembourg société en responsabilité limitée, incorporated on 3 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he will determine and for the period he will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this personsigned together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten Dezember,

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Hauptversammlung stattgefunden der Unity Media S.C.A., eine société en commandite par actions gegründet unter Luxemburgischem Recht mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxemburg, 46a, avenue John F. Kennedy, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Abschnitt B Nummer 108625, gegründet am 10. Juni 2005 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Joseph ELVINGER, wohnhaft in Luxemburg, der als Vertretung für Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, damals wohnhaft in Luxemburg, handelte, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 4. November 2005, Nummer 1145. Die Statuten wurden zum letzten Mal geändert am 3. Februar 2010 durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 18. März 2010, Nummer 577 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet, welcher Frau Isabel Dias, Privatbeamte, wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, zum Sekretär ernennt.

Die Hauptversammlung wählt Herrn Richard Ledain Santiago, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet, der Vorsitzende erklärte folgendes und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche, nach Paraphierung „ne varietur“ durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt werden soll, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

II.- Dass nach der Anwesenheitsliste Aktionäre, die neunundzwanzig Punkt zwei null sieben neun (29.2079) von neununddreißig Punkt null null zwei drei (39.0023) ausstehenden Aktien halten, anwesend oder vertreten sind und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der Tagesordnung vor dieser Versammlung informiert worden zu sein und sie zur Kenntnis genommen haben, aufgrund der ordnungsgemäß Ladung, die am 3. Dezember 2010 versandt worden ist.

III.- Dass diese Hauptversammlung, die neunundsiebzig Komma neunundachtzig Prozent (79,89 %) des ausstehenden Gesellschaftskapitals hält, ordnungsgemäß einberufen wurde und daher in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

VI.- Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft, entsprechend des Gesetzes vom 10. August 1915, in seiner jeweils geltenden Fassung.

2. Ernennung des Liquidators und Bestimmung seiner Handlungsbefugnisse.

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit den Artikeln 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das „Gesetz“) beschließt die Hauptversammlung, die Gesellschaft aufzulösen und den Liquidierungsprozess zu beginnen.

Zweiter Beschluss

Als Folge dieses obengenannten Beschlusses und gemäß Artikel 25 der Statuten der Gesellschaft beschließt die Hauptversammlung UM Liquidation S.à r.l., eine luxemburgische société en responsabilité limitée, gegründet am 3. Dezember 2010 durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars, mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, noch nicht eingeschrieben bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator wird zur Erfüllung seiner Aufgaben mit den weitestgehenden Befugnissen ausgestattet, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen.

Der Liquidator kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Hauptversammlung ausüben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechtsoder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Hinderungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen und hierfür Umfang und Zeitraum festsetzen.

Der Liquidator kann die Gewinne der Gesellschaft an ihre Mitglieder in bar oder in Sachmitteln in dem Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausschütten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem Notar nach Name, Vorname, Personenstand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Opitz, I. Dias, R. Ledain Santiago et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57723. Reçu douze euros Eur 12.-

L e Receveur (signé): p.d. Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171640/135.

(100199282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Société Luxembourgeoise de Cremation, Feuerbestattung Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6414 Echternach, 1, rue des Bénédictins.

R.C.S. Luxembourg B 50.045.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 décembre 2010

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société EBC EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich en remplacement de Monsieur WEBER Alphonse.

Résolution 2:

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Echternach, le 23 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010170717/18.

(100198103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Strategic Asset Management Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.994.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STRATEGIC ASSET MANAGEMENT GROUP HOLDING", ayant son siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.994, a été constituée suivant acte notarié en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 21 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Cynthia Fradcourt, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Bettach, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angélique Gotti, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Décision de dissoudre la Société et prononcer la mise en liquidation à compter de ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

V. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction à savoir: Messieurs Didier Mc Gaw, André Lutgen et Jacques Benzeno.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction: «L'Alliance Révision S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur «FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED», ayant son siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 du sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont Procès-Verbal, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dûment représenté, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. FRADCOURT, M. BETTACH, A. GOTTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15738. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010170734/55.

(100197665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Live And Let Tri S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.990.

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Dirk BOCKEL, Sportler, geboren am 18. Oktober 1976 in Waiblingen (D), wohnhaft in L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg, und seine Ehefrau,

2) Frau Alicia PELLICER, Geschäftsführerin, geboren am 4. Juli 1981 in Florida (USA), wohnhaft in L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

Die Komplementen erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft LIVE AND LET TRI S. à r. l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Juni 2009, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1450 vom 28. Juli 2009. Die Satzung der Gesellschaft würde seit ihrer Gründung noch nicht umgeändert. Sodann haben die Komplementen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz zu verlegen nach Bereldange und dementsprechend Artikel 3, Absatz 1, der Satzung in der englischen Fassung folgenden Wortlaut zu geben: "

" **Art. 3. Registered Office.** The Company has its registered Office in Bereldange."

und in der deutschen Fassung:

„ **Art. 3. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bereldange."

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. BOCKEL, A. PELLICER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2010. Relation: REM/2010/1632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 16. Dezember 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010171733/35.

(100198055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

V.L.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.974.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010170811/18.

(100198095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.358.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2010

Résolution:

L'assemblée générale extraordinaire a nommé les personnes suivantes au conseil de surveillance de la société:

- M. Fabrizio CRAVERO, réviseur – expert comptable, résidant à 10100 Turin(I), Via Garibaldi 18/4,
- Mr. Alessandro POLENTA, asset-manager, avec adresse professionnelle à 20121 Milan (I), Foro Buonaparte , 24,

- Mr. Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprise agréé, avec adresse professionnelle à 1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale à être tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010170815/18.

(100197503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

E.RE.A.S. Corporate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.577.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) I.L.C. SECURITY INVESTMENTS LIMITED, une limited company constituée à Hong Kong sous le Companies Ordinance (Chapter 32) ayant son siège social à Unit 1502 15/F, Beautiful Group Tower, 74-77 Connaught Road Central, Hong Kong, certificat d'incorporation numéro 1344565,

ici représentée par Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) E.RE.A.S. MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois avec siège social au 19-21 boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Gregorio PUPINO, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de E.RE.A.S. CORPORATE S.C.A. (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque

manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) Action Ordinaire et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par E.RE.A.S. MANAGEMENT S.à r.l. en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions trois mille euros (EUR 50.003.000,-) représenté par trois mille deux cent vingt cinq (3.225) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant est généralement autorisé à émettre des Actions Ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les Actions Ordinaires à émettre).

Art. 7. Les actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel, responsable de manière illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires. La cession d'Actions Ordinaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action Ordinaire.

Art. 9. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer au préalable le Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le Gérant de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le Gérant doit notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le Gérant est tenu, dans un délai de trente (30) jours de présenter un acquéreur potentiel des Actions Ordinaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le Gérant se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Ordinaires offertes.

Art. 10. Le prix payable pour l'acquisition des Actions Ordinaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Ordinaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Ordinaire le fait d'appartenir à une participation majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette évaluation, le Gérant informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant maintiendrait

son offre, les Actions Ordinaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions Ordinaires proposées, les frais et honoraires d'expertise (1) restent à charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert ou (2) restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et qu'ainsi aucune Action Ordinaire n'a pu être vendue.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par E.RE.A.S. MANAGEMENT S. à r.l., pré-qualifiée (dans cet acte le "Gérant").

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ré-élus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} vendredi du mois d'avril à 11 heures, au siège social ou dans tout autre lieu de la commune du siège social indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 19. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
E.RE.A.S. MANAGEMENT S. à rl.	1 Action de Commandité
I.L.C. SECURITY INVESTMENT LIMITED	1 Action Ordinaire

Les deux (2) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.100.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2012

- Madame Hélène MERCIER, employée privée, née le 1^{er} février 1972 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri; et

- Monsieur Cédric FINAZZI, employé privé, né le 24 février 1981 à Mont-Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

II. Le siège social de la Société est établi au 19-21 boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg.

Pouvoirs

Le comparant donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgio Pupino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57467. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171458/234.

(100198766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Daltrey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.335.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: DALTREY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010171131/22.

(100197729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PEPE Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 157.555.

STATUTS

L'an deux mil dix, le sept décembre

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

Monsieur Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, né le 9 février 1961 à Luxembourg, demeurant au 28, Rue de Hobscheid L - 8422 STEINFORT

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières (SOPARFI), qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de "PEPE INVESTS.A."

Cette société aura son siège dans la commune de Steinfort. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,-) Euros, divisé en mille (1.000,-) actions de cent (100,-) Euros chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Paul DIEDERICH, préqualifié	1.000,- actions
Total: mille	1.000,- actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille (100.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, mail, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour, et pour la première fois en 2011.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) Euros

Décision de l'actionnaire unique

Et à l'instant l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est nommé seul et unique administrateur:

Monsieur Paul DIEDERICH, préqualifié.

3.- Est nommé administrateur délégué avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature: Monsieur Paul DIEDERICH, préqualifié.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège au 28, Rue de Hobscheid L-8422 STEINFORT, (RCS Luxembourg B numéro B 49961).

5.- Le siège social de la société est fixé au 28, Rue de Hobscheid L - 8422 STEINFORT.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15569. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 15 décembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010171763/86.

(100198319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de Lanchester S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Administrateur de catégorie A de la Société représentée par Marie Bourlond,
- Lannage S.A., société anonyme, Administrateur de catégorie A de la Société représentée par Guy Baumann,
- Koffour S.A., société anonyme, Administrateur de catégorie A de la Société représentée par Guy Kettmann,
- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société, est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour: Lanchester S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171257/22.

(100198048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.635.

Par décision du Conseil d'administration du 19 octobre 2010, Monsieur Patrick Verscheide, Administrateur de catégorie C, a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Olaf Kordes, Administrateur de catégorie A.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour: METALLUM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2010171282/16.

(100198035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Caspian Logistic Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 149.403.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par les associés de la société, tenue le 21 décembre 2010, au siège social que:

- Le siège social est transféré du 2, rue Wilson, L-2732 au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à compter du 3 janvier 2011.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour Caspian Logistic Luxembourg Sàrl

Mr Nurid ALIYEV

Gérant unique

Référence de publication: 2011006538/16.

(110007159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 92.156.

In the year two thousand and, on the seventh of December,
before Us Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Wiltz,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "TARKETT CAPITAL S.A.", established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.156, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, dated 2 December 1997 and published on 19 March 1998 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C - N°164 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Thomas LENTZ, residing in Lentzweiler, (the Chairman), who is elected scrutineer as well. The chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) Mss Geneviève Bertrand, residing in La-Rochette en Ardenne (B).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that hundred (100) shares, having a nominal value of EUR 1,240 (one thousand two hundred forty euros) per share each and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly present or represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced. The attendance list, signed by the present shareholders or their proxyholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities;

II. the share capital of the Company is fixed at EUR 124,000 (hundred twenty four thousand euros);

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from Wiltz to L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.
 2. Amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company
- The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from Wiltz to L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established established in the municipality of Wintrange, Grand Duchy of Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 950.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept décembre,

par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de TARKETT CAPITAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.156, constituée suivant acte du notaire Maître Jean Joseph WAGNER, résident à Sanem, le 02 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 164, en date du 19 mars 1998 (ci-après nommée la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas LENTZ, demeurant à Lentzweiler, (le Président), qui fait également office de scrutateur.

Le Président désigne en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire), Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à La Roche-en-Ardenne (B)

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que 100 (cent) actions, ayant une valeur nominale de EUR1.240 (mille deux cent quarante euros) par action chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société, sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous. Cette liste de présence, signée par les actionnaires présents et/ou par les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers, par les membres du Bureau et par le soussigné notaire, est annexée au présent acte;

II. que le capital social de la Société est fixé à EUR 124.000 (cent vingt-quatre mille euros);

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège de la Société de Wiltz à L-9779 Lentzweiler, 2, op der Sang.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de Wiltz à L-9779 Lentzweiler, 2, op der Sang.

Seconde résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société comme suit:

"Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wintrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Estimation des frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement à 950,- €.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Lenz, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 décembre 2010 - WTL/2010/1047 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 décembre 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010174210/88.

(100197635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

S.P.I. Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.493.

Il résulte que le siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg de la société S.P.I. INVESTMENTS S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.493, a été dénoncé le 21 décembre 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010171340/13.

(100197585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

Par décision du Conseil de gérance du 8 novembre 2010, le siège social de Skyscraper S.à r.l. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des gérants suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Gérant de la Société,
- Lannage S.A., société anonyme, Gérant de la Société,

est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 DEC. 2010.

Pour Skyscraper S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171359/19.

(100198074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.655.

Cession

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 7 décembre 2010 que la seule part (classe A) dans la Société détenue par MGP Europe (Lux) III S.à r.l., ayant son siège social à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.066 a été cédée avec effet au 7 décembre 2010 à MGP Artemis II S.à r.l. ayant son siège social à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.131.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP Artemis S.à r.l.: 3.599 parts de classe A
- MGP Artemis II S.à r.l.: 1 part de classe A
- Prufrock Investments II Limited: 400 parts de classe B

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2010171671/22.

(100197535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Unity Media Management S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 108624, incorporated on 10 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 November 2005, number 1146. The articles of association have been amended for the last time on 3 February 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 March 2010, number 574 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr. Richard Ledain Santiago, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list which, after initialization "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be registered at the same time.

II.- That pursuant to the attendance list, shareholders representing twenty-eight point two zero seven nine (28.2079) out of thirty-eight point zero zero two three (38.0023) of the outstanding shares are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and have got knowledge of the agenda prior to this meeting pursuant to the convening notice duly sent on 3 December 2010.

III.- That the present meeting, representing seventy-four point twenty-three percent (74.23%) of the outstanding corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915, as amended.

2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 20 of the articles of association of the Company, the general meeting decides to appoint as liquidator UM Liquidation S.à .r.l., a Luxembourg société en responsabilité limitée, incorporated on 3 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he will determine and for the period he will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten Dezember,

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Hauptversammlung stattgefunden der Unity Media S.A., eine société anonyme gegründet unter Luxemburgischem Recht mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxemburg, 46a, avenue John F. Kennedy, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Abschnitt B Nummer 108624, gegründet am 10. Juni 2005 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Joseph ELVINGER, wohnhaft in Luxemburg, der als Vertretung für Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, damals wohnhaft in Luxemburg, handelte, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 4. November 2005, Nummer 1146. Die Statuten wurden zum letzten Mal geändert am 3. Februar 2010 durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 17. März 2010, Nummer 574 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet, welcher Frau Isabel Dias, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in L- 1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, zum Sekretär ernannt.

Die Hauptversammlung wählt Herrn Richard Ledain Santiago, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet, der Vorsitzende erklärte folgendes und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche, nach Paraphierung „ne varietur“ durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt werden soll, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

II.- Dass nach der Anwesenheitsliste Aktionäre, die achtundzwanzig Punkt zwei null (28.20799) von achtunddreißig Punkt null null zwei drei (38.0023) ausstehenden Aktien halten, anwesend oder vertreten sind und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der Tagesordnung vor dieser Versammlung informiert worden zu sein und sie zur Kenntnis genommen haben, aufgrund der ordnungsgemäß Ladung, die am 3. Dezember 2010 versandt worden ist.

III.- Dass diese Hauptversammlung, die vierundsiebzig Komma dreiundzwanzig Prozent (74,23 %) des ausstehenden Gesellschaftskapitals hält, ordnungsgemäß einberufen wurde und daher in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

VI.- Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft, entsprechend des Gesetzes vom 10. August 1915, in seiner jeweils geltenden Fassung.

2. Ernennung des Liquidators und Bestimmung seiner Handlungsbefugnisse.

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit den Artikeln 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das „Gesetz“) beschließt die Hauptversammlung, die Gesellschaft aufzulösen und den Liquidierungsprozess zu beginnen.

Zweiter Beschluss

Als Folge dieses obengenannten Beschlusses und gemäß Artikel 20 der Statuten der Gesellschaft beschließt die Hauptversammlung UM Liquidation S.à r.l., eine luxemburgische société en responsabilité limitée, gegründet am 3 Dezember 2010 durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars, mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, noch nicht eingeschrieben bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator wird zur Erfüllung seiner Aufgaben mit den weitestgehenden Befugnissen ausgestattet, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen.

Der Liquidator kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Hauptversammlung ausüben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechtsoder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Hinderungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen und hierfür Umfang und Zeitraum festsetzen.

Der Liquidator kann die Gewinne der Gesellschaft an ihre Mitglieder nach seiner Wahl in bar oder in Sachmitteln in dem Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausschütten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der erschienenen Person und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem Notar nach Name, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt sind, haben dieselben zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Opitz, I. Dias, R. Ledain Santiago et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57724. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171639/134.

(100199281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Fossil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.473.

Par résolutions signées en date du 30 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Barnes avec adresse professionnelle au 2280, N. Greenville Avenue, TX75082 Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Michael Kovar avec adresse professionnelle au 2280, N. Greenville Avenue, TX75082 Richardson, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171488/15.

(100198672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Two 4 Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 96.094.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Paul HERBER, employé privé, demeurant à L-7563 Mersch, 8, rue des Romains,
- 2.- Monsieur Marco DE BOURCY, indépendant, demeurant à L-7346 Mullendorf, 28A, an de Bongerten.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée TWO 4 KIDS S. à r.l., ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1122 du 28 octobre 2003, et est inscrite au RCSL sous le numéro B 96.094.

II. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE (50.000.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS (500.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants, chacun pour moitié.

Sur ce, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Ils décident de supprimer l'article 14 des statuts.

Deuxième résolution

Ils décident de dissoudre et de liquider la société et ils déclarent que la société a cessé toutes ses activités.

En conséquence:

- ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge au gérant,
- ils déclarent que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société subsistant éventuellement, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés en totalité au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-7560 Mersch, Centre Marisca.

Troisième résolution

Ils décident que Monsieur Jean-Paul HERBER, préqualifié, aura tous pouvoirs pour toutes les opérations de post-liquidation.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Herber - De Bourcy - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2010. Relation: MER/2010/2375. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2010.

U. THOLL.

Référence de publication: 2010171380/55.

(100198474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Compagnie Immobilière de l'Europe du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.404.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

la société «ILWAY S.A.», une société de droit des Iles Vierges Britanniques , ayant son siège social à Akara Building 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town; Tortola , BVI , ci-après désignée: «le mandant», ici représenté par:

Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, ci-après désignée: «la mandataire»,
en vertu d'une procuration générale donnée à Luxembourg le 1^{er} décembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-
signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'EUROPE DU NORD S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77404, a été constituée par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 10 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 52 du 25 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 octobre 2004 par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1325 du 29 décembre 2004;

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33'000.- EUR) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'EUROPE DU NORD S.A.», prédésignée.

V.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les trois mille trois cents actions (3.300) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57489. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010

Référence de publication: 2010171445/55.

(100199295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.096.

L'an deux mil dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCES EUROPE TOURISME S.A., en abrégé F.E.T. S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 112.096, issue de la scission de la société F.E.T. S.A., Finances Europe Tourisme du 24 novembre 2005 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 3 mars 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de EUR 2.000.000 en vue de le porter de EUR 31.250 à EUR 2.031.250 sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

2. Echange des 10.000 actions sans désignation de valeur nominale contre 2.031.250 actions d'une valeur nominale de EUR 1.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.031.250 (deux millions trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 2.031.250 (deux millions trente et un mille deux cent cinquante euros) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.000.000,-(deux millions d'euros) en vue de le porter de EUR 31.250,-(trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 2.031.250,- (deux millions trente et un mille deux cent cinquante euros) par incorporation au capital social du montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) prélevé sur les bénéfices reportés, tels qu'ils ressortent du bilan approuvé au 31.12.2009, et non distribués à ce jour ainsi qu'il en a été justifié au notaire au moyen d'une déclaration des administrateurs.

Une copie du bilan au 31.12.2009 ainsi que la déclaration des administrateurs resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de ne pas émettre de nouvelles actions mais d'augmenter la valeur nominale des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale contre 2.031.250 (deux millions trente et un mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.031.250,- (deux millions trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 2.031.250 (deux millions trente et un mille deux cent cinquante euros) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.600,- (mille six cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, A. Uhl, J. Honymus, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2010. Relation: RED/2010/1953. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171491/73.

(100199261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

ABD Esthétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: 4 Life Anti-Aging Center.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 157.570.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Madame Emmanuelle SCHEER, employée privée, née à Strasbourg le 07/11/1987, demeurant à L-1529 Luxembourg 42, rue Raoul Follereau

Madame Véronique EBERHARDT, employée privée, née à Colmar le 01/04/1959, demeurant à L-1529 Luxembourg 42, rue Raoul Follereau

ici représentées par Madame Audrey LEFEVRE, ci-après désignée, en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ABD ESTHETIQUE, S.à r.l.

Elle exercera sous le nom commercial «4 LIFE ANTI-AGING CENTER».

Art. 2. Le siège de la société est établi sur le territoire de la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

1. l'exploitation d'un centre d'esthétique ainsi que
2. l'achat, la vente de matériels, petits matériels et produits d'esthétique
3. l'achat et la vente de produits cosmétiques diététiques.

Elle pourra en outre réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

Madame Emmanuelle SCHEER, préqualifiée	50
Madame Véronique EBERHARDT, préqualifiée	50
Total: cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent vingt-cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée au 42, rue Raoul Follereau à L-1529 Luxembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Madame Audrey LEFEVRE, salariée, née à Anderlecht, le 21 mai 1982, demeurant à L-1529 Luxembourg, 42, rue Raoul Follereau.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LEFEVRE, d'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14757. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 1^{er} décembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010171813/72.

(100198892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 149.300.

In the year two thousand ten, on the tenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LITORIA S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, trade register Luxembourg section B number 149.300, incorporated by deed dated November 9th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2386 of December 8th, 2009.

The meeting is presided by Mrs Sandrine PELLIZZARI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Nicoletta LEONE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia STILL; employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the thousand (1.000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Transfer of the registered office of the Company.
- 2.- Resignation of the two class B Directors and discharge to be granted to them for the exercise of their mandate.
- 3.- Resignation of the statutory auditor and discharge to be granted to him for the exercise of his mandate.
- 4.- Nomination of two new class B Directors.
- 5.- Nomination of a new statutory auditor.
- 6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale and to amend article 1, paragraph 4, first sentence of the statutes as follows:

“The registered office of the Company is established in Schuttrange.”

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the two class B Directors and to give them full discharge for the exercise of their mandate.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the statutory auditor and to give him full discharge for the exercise of his mandate.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint two new class B Directors, for a period of six years:

- Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, born in 's Gravenhage (The Netherlands), on October 16th, 1970, with professional address in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

- Mrs Michelle Marie Carvill, employee, born in Down (Ireland), on November 26th, 1966, with professional address in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint a new statutory auditor, for a period of six years:

SHRM Corporate Services S.à r.l., R.C.S. B 78.100, with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Litoria S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149.300, constituée suivant

acte reçu le 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2386 du 8 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine PELLIZZARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nicoletta LEONE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia STILL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
- 2.- Démission des deux administrateurs du groupe B et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat.
- 3.- Démission du commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.
- 4.- Nomination des deux nouveaux administrateurs du groupe B.
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, paragraphe 4, première phrase des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Schuttrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des deux administrateurs du groupe B et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs pour une période de six ans, savoir:

- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé, né à s'-Gravenhage (Pays-Bas), le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
- Madame Michelle Marie Carvill, employée, née à Down (Irlande), le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, pour une période de six ans:

- SHRM Corporate Services S.à r.l., R.C.S. B 78.100, ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. LEONE, S. PELLIZZARI, S. STILL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55926. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171541/120.

(100197884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Topventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Topventures S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010171630/14.

(100199326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Fernbach Financial Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 70.830.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 06. Dezember 2010

Zur Verlängerung der Mandate der Herren Günther Fernbach und Peter Spanier

Die Gesellschafterversammlung verlängert die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Günther Fernbach, wohnhaft 10, Rue Jean Engling, L-1466 Luxemburg, und Peter Spanier, wohnhaft Hinter den Planken 3, D-66693 Mettlach-Nohn, bis zur Gesellschafterversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 beschließt.

Munsbach, den 06. Dezember 2010.

FERNBACH Financial Software S.A.

Günther Fernbach / Peter Spanier / Dr. Götz Winterfeldt

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011006632/16.

(110007541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Tuscany Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.949.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

TUSCANY REAL ESTATE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010171634/14.

(100199289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Eurointervention S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.350.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 décembre 2010, Mme Marie BOUR-LOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de M. Jean BODONI, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui des autres administrateurs et du commissaire aux comptes à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour: *EUROINTERVENTION S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010171703/17.

(100197656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 13.879.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 2 décembre 2010 que la société BDO AUDIT S.A., ayant son siège à 2013 LUXEMBOURG, 2, rue Charles de Gaulle, a été nommée réviseur d'entreprise pour un terme de 2 ans, en remplacement de la société MONTBRUN REVISION S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171772/13.

(100197709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Tuvalu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.642.

—
Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: *TUVALU INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010171790/22.

(100197670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.
